

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 17 juin 2019 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 14 juin 2019 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absent : Denis Gilbert

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent : David Fournier, directeur général

2019-228 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 juin 2019. Il est 21 h 21.

ADOPTÉ

0 personne présente dans la salle.

2019-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2019-230 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 783 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 783 intitulé « Règlement 783 – Règlement concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2019-231 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT 783 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 783 intitulé « « Règlement 783 – Règlement concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain » soit déposé.

ADOPTÉ

2019-232 ADJUDICATION DE CONTRAT – PORTES ARÉNA

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture et installation portes à l'aréna à l'entreprise Quintech quincaillerie, pour un montant 17 429.91 \$ excluant les taxes, conformément aux documents datés du 11 juin 2019. **ADOPTÉ**

2019-233 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 21 h 27. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2019-232	Adjudication de contrat – Portes aréna